

PROCES VERBAL de la REUNION du C.C.A.S. du 26 Septembre 2022

Nombre de membres : - en exercice : 11 Date de la convocation :
 - présents : 9 9 septembre 2022
 - excusées : 2

L'an deux mil vingt deux le vingt six septembre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Yvette CHOL, Stéphanie BLANCHARD, Gisèle ROYER, Marie-Claude LOPEZ, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI

Excusées : Christiane GRAIL, Ghislaine LEBUY

Madame le Maire rappelle les décisions prises et les sujets traités lors de la dernière réunion du 14 Juin 2022 et soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le compte rendu correspondant. En l'absence d'observation, celui-ci est adopté.

Madame le Maire invite ensuite la Commission Administrative à aborder l'ordre du jour de la présente séance.

Le CCAS a décidé de reconduire la possibilité aux habitants de la Commune, âgés de plus de 70 ans, de choisir entre un colis ou un bon d'achat valable au Restaurant le Mate faim.

Madame la Présidente du C.C.A.S. propose à la Commission Administrative de fixer le montant de la valeur des bons, leur nombre maximum, ainsi que la date limite d'utilisation.

Il est proposé d'offrir des bons d'une valeur unitaire similaire à l'année dernière à savoir 22 euros. Cette année, 89 personnes sont éligibles au colis. Si tous choisissent le repas (et non le colis), le montant maximum des bons s'élèverait à 1 958 €.

La date limite d'utilisation est fixée à 6 mois à compter du 17 décembre 2022.

La Commission Administrative du C.C.A.S approuve la reconduction des bons d'achat auprès du restaurateur le Mate Faim selon les modalités détaillées ci-dessus.

Divers :

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la semaine bleue, notre CCAS propose une après-midi dansant animé par Eric Sérano, le mercredi 05 octobre 2022.

Mme Lopez propose que le goûter de Noël, fixé au samedi 17 décembre à partir de 14h, soit animé par « Jojo Giraud et son accordéon ».

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h.

La Présidente du CCAS

Caroline DI VINCENZO

